



Lettre du maire octobre 2024

Après deux mois de réjouissances, les jeux olympiques, paralympiques, puis la cérémonie organisée à l'attention de nos athlètes ayant remporté de nombreuses médailles, la commune de Merris a prolongé les festivités.

Le 14 septembre le Comité des fêtes organisait la ducasse avec le brio que nous lui connaissons, puis le club des aînés le 15 une journée festive et le 17 une sortie en baie de Somme étendue aux aînés des villages voisins.

Autant de manifestations qui par leurs réussites nous ont valu beaucoup de marques de satisfactions.

Organiser la ducasse n'était pourtant pas gagné quand on sait qu'une semaine avant la date les forains faisaient faux-bond. Bravo au Comité des fêtes qui en catastrophe a fait monter des structures gonflables pour le plus grand plaisir des nombreux enfants et des parents qui ont apprécié la gratuité des jeux.

Des manifestations suivies par un public conquis qui feront l'objet de reportages dans le bulletin municipal à venir.

La rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée en présence de Séverine Grasset adjointe aux écoles et à la jeunesse, de Michel Bourel chargé des associations et Directeur d'École Honoraire et de Murielle Le Manach, agent communal au secrétariat. L'école Jean-Michel Dujardin a accueilli 93 enfants dont 29 dans la classe de Madame Decherf, Directrice.

Ces effectifs réjouissants reflètent la vitalité de notre commune et assurent la pérennité de nos quatre classes pour les années à venir.

Projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN42 entre Merris et Strazeele :

L'enquête publique environnementale se déroule du lundi 16 septembre au mercredi 16 octobre 2024, à 17 heures. Le registre est à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture de la mairie.

Contrôle de la CAF : quand erreur rime avec rigueur.

Le 4 juillet 2024 la mairie a été contrôlée par la Caisse d'Allocation Familiale au titre de l'année 2023 sur les prestations perçues dans le cadre des centres de loisirs. A l'issue de cette inspection elle a conclu :

« Le lieu d'accueil des enfants de moins de 6 ans déclarés auprès des services de la Jeunesse et Sports n'est pas en corrélation avec la déclaration du lieu d'accueil fait à la CAF. »

Il est vrai qu'en 2023 seule la salle polyvalente était connue de la CAF pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans alors que la Jeunesse et Sports avait connaissance de la salle polyvalente et de l'école niveau 1.

Ainsi pour deux points mineurs, n'avoir pas déclaré à la CAF l'ensemble des lieux d'accueil et avoir omis de cocher la case sur le nombre des enfants de moins 6 ans, la commune est pénalisée de 9.611,40 €.

Cette extrême sévérité et cette intransigeance laissent pantois. Certes nous avons la possibilité de faire un recours (dans l'espoir de récupérer 50% au mieux de ce montant), mais au vu de l'inflexibilité et du rigorisme stupéfiant de la CAF ce recours a peu de chance d'aboutir.

Annulation des Centres de Loisirs de la Toussaint en 2024.

(Pour compléter un article de la Voix du Nord en date de 12 septembre 2024).

Comme nous l'avons annoncé le 30 août 2024 via le portail famille et les réseaux sociaux, soit sept semaines avant les vacances, nous sommes au regret d'annuler le centre de loisirs de la Toussaint.

Notre Directrice stagiaire, Madame Mélanie Woussen, participe à la session de perfectionnement du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) qui se déroule du 18 octobre au 2 novembre 2024 inclus.

A noter que contrairement à ce que la Voix du Nord écrit dans son article, je précise que comme chaque année il n'y a pas de centre de loisirs pendant les vacances de Noël.

Notre salle polyvalente à vocation sportive victime de l'inflation de normes parfois délirantes.

L'organisme de contrôle DEKRA a pris beaucoup de retard dans le suivi des travaux et l'élaboration de son rapport final sur les réalisations des entreprises. Ce retard a eu pour conséquence que plusieurs réserves n'ont pu être levées lors du passage de la commission de sécurité laquelle « a ouvert le parapluie » en donnant un avis défavorable à l'ouverture de la salle au public.

Un avis consultatif dont je n'ai pas tenu compte car j'ai estimé que les normes étaient respectées et que les conditions de sécurité étaient réunies. Mais je n'ai pas été soutenu et la salle tombe sous une mesure de fermeture administrative à compter du 6 octobre 2024.

Le pouvoir de police du sous-préfet sera-t-il opérant ?

Lors de sa visite le 11 septembre, Dekra a enfin levé toutes les réserves. J'ai demandé en urgence le passage d'une nouvelle commission de sécurité qui donnera je l'espère un avis favorable.

Ces péripéties rendent difficiles l'inauguration de la salle prévue le 5 octobre 2024. Elle sera donc repoussée au printemps 2025.

Report de l'exposition de peintures et d'arts créatifs.

Compte tenu du nombre d'exposants cette année nous avons pris la décision de reporter l'exposition qui devait se dérouler les 12 et 13 octobre prochains.

Opération Nature Propre.

Nous vous rappelons l'opération « Nature Propre » le dimanche 29 septembre qui vise à nettoyer nos fossés et à rendre nos chemins plus agréables. Nous vous donnons rendez-vous à 10 heures en mairie suivi vers 12 heures d'une traditionnelle bonne soupe à l'oignon préparée par notre équipe d'agents. Nous espérons vous y rencontrer en nombre. Merci et à bientôt.

Le 20 septembre 2024.

Votre maire Yves Delfolie.

ISSN 2967-98-77

